

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02999

Numéro SIREN : 819 440 850

Nom ou dénomination : AFFINITES

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2019 sous le numéro de dépôt 37650

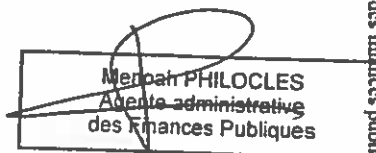
**CERTIFIÉ
CONFORME**

AFFINITES

Société à responsabilité limitée au capital de 32 394 euros
Siège social : 26-28 rue Marius Aufan, 92300 LEVALLOIS PERRE
819 440 850 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU GERANT
DU 8 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le huit mars,
A dix heures,



Préposé à : SERVICE DE LA PURIFICATION FONCIÈRE ET DE
L'ENREGISTREMENT
NANTERRE 3
Le 17/04 2019 Dossier 2019 00024529, référence 9214P03 2019 A 03873
Bourgeoisement : 0 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
L'Agent administratif principal des finances publiques

M. Florent BURTIN demeurant 14 avenue du Parc d'Haupoul, 14360 Trouville-sur-Mer,
M. Dominique PERIER, demeurant 5 place du Général Leclerc, 92300 Levallois-Perret,
M. Jean-Claude ALLAIN, demeurant 46 rue d'Ecorcheville, 14130 Le Breuil en Auge,

agissant en qualité de cogérants de la société AFFINITES sus-désignée,

Ont pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2018.

EXPOSE

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 décembre 2018 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 6 896 euros, pour le porter de 32 394 euros à 39 290 euros par création de 6 896 parts nouvelles de 1 euro de nominal chacune, à souscrire et libérer en numéraire.

Ces parts sociales nouvelles devaient être émises au pair, soit 1 euro par part sociale.

Elles devaient être libérées en totalité lors de leur souscription.

Les parts sociales souscrites pouvaient être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les parts sociales nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux parts anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'Assemblée générale a décidé de réserver ladite augmentation de capital à :

- La société SCAM, déjà associé, à concurrence de 224 parts sociales,

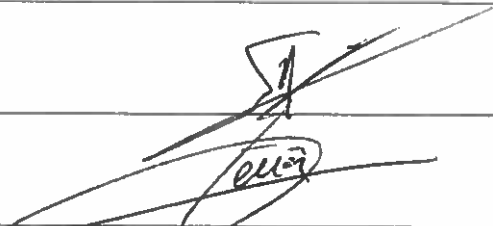
Ainsi qu'à :

- que l'augmentation de capital est ainsi régulièrement et définitivement réalisée.

En conséquence, les Cogérants constatent la réalisation définitive de l'augmentation de capital à la date du certificat du dépositaire, soit le 8 mars 2019.

Les Cogérants donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants.

Florent BURTIN Gérant	
Dominique PERIER Gérant	
Jean-Claude ALLAIN Gérant	